



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des bénéficiaires de contrats uniques d'insertion et d'emplois d'avenir et d'une population témoin

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée.

Périodicité : rééditée de manière irrégulière.

Demandeur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Au cours de sa réunion du 4 avril 2013, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet d'enquête auprès des bénéficiaires de contrats uniques d'insertion et d'emplois d'avenir et d'une population témoin. L'enquête s'inscrit dans une longue tradition de panels menés par la Dares sur les bénéficiaires de contrats aidés. Une réédition est rendue nécessaire par la mise en place de nouveaux contrats depuis le dernier panel 2008 : le contrat unique d'insertion (CUI), en vigueur depuis janvier 2010, et les emplois d'avenir, dont les premiers contrats ont été signés en novembre 2012.

L'objectif de cette enquête est double :

- compléter les données disponibles dans les fichiers administratifs pour analyser les trajectoires professionnelles des bénéficiaires et mesurer l'impact du passage en contrat aidé sur celles-ci ;
- recueillir l'opinion des bénéficiaires de contrats aidés sur ces contrats.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants :

- repérage des périodes d'emploi/formation/inactivité entre l'inscription à Pôle emploi/l'accueil en mission locale et la date de l'enquête ;
- description des emplois occupés (type de contrat, nombre d'heures travaillées, salaire...) ;
- pour les bénéficiaires de contrats aidés, déroulement du contrat (tutorat, accompagnement, formation, lien avec l'entreprise...) et, le cas échéant, raisons de la rupture du contrat ;
- situation personnelle et familiale ;
- conditions de vie (santé, logement, situation financière, etc.).

Cette opération est une réponse aux demandes d'évaluation des dispositifs de politiques de l'emploi émanant des cabinets ministériels, de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), des corps d'inspection (Cour des comptes, Inspection générale des affaires sociales notamment), des organismes d'expertise (Conseil d'orientation pour l'emploi, Centre d'analyse stratégique,...) ainsi que des partenaires sociaux.

Un comité de concertation associant les principaux partenaires de la Dares (DGEFP, Pôle emploi, Insee, Conseil national des missions locales, Direccte ou Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ...) sera mis en place au printemps 2013,

notamment afin de définir le questionnaire détaillé. L'avis de chercheurs spécialistes de l'évaluation et un appui méthodologique de la part de la direction de la méthodologie à l'Insee sont également sollicités. Enfin est prévue une consultation des partenaires sociaux.

L'enquête sera menée auprès de deux catégories de résidents en France (métropole et Dom) :

- personnes inscrites à Pôle emploi fin 2013 dont une partie passées par un contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand ou par un contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand entre fin 2013 et fin 2015, et une autre (« témoins ») non bénéficiaires de ces contrats sur cette période ;
- jeunes inscrits en mission locale fin 2013 dont une partie entrés en emploi d'avenir à ce moment là¹ et une autre non bénéficiaire de ces contrats sur cette période (« témoins »).

La base de sondage pour le volet CUI est issue de l'appariement des fichiers exhaustifs de l'ASP (Agence de services et de paiement) relatifs aux bénéficiaires de contrats aidés et du Fichier historique administratif de Pôle emploi (FHA), l'échantillon étant tiré parmi les personnes qui sont inscrites à Pôle emploi fin 2013 et renouvelé tous les 6 mois pour constituer quatre cohortes de contrats aidés et de témoins pendant la fenêtre d'observation de deux ans. La base de sondage pour le volet « emploi d'avenir » est issue de l'appariement des fichiers de l'ASP relatifs aux bénéficiaires de contrats aidés et de la base des missions locales, l'échantillon étant tiré parmi les personnes qui sont inscrites en mission locale fin 2013.

En termes d'effectifs de répondants, on vise, pour le volet « contrat unique d'insertion », le recueil de 14 000 questionnaires complets, répartis entre bénéficiaires de CUI (CAE, CIE) pour deux tiers et population témoin pour un tiers, et, pour le volet « emploi d'avenir », celui de 9 000 questionnaires, répartis pour moitié entre bénéficiaires d'emploi d'avenir et témoins.

L'objectif est de pouvoir suivre la trajectoire professionnelle des bénéficiaires depuis leur entrée en dispositif et jusqu'à un an minimum après la sortie. La collecte est prévue en six vagues pour le volet CUI et cinq vagues pour le volet emploi d'avenir. La première vague aura lieu quelques mois après l'embauche en CUI ou en emploi d'avenir pour les bénéficiaires et pour leurs témoins. Dans le cas des CUI, cinq ré-interrogations sont donc prévues à 6 mois d'intervalle, et dans le cadre des emplois d'avenir, quatre ré-interrogations à 12 mois d'intervalle. Les témoins seront interrogés au même moment que les bénéficiaires.

La collecte sera assurée par un institut de sondage privé, sélectionné par la Dares dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert. Le mode de collecte utilisé sera le téléphone. Les données figurant dans la base de sondage seront récupérées par appariement, de manière à alléger le questionnaire. Ce questionnaire ne comporte pas de questions sensibles. Le temps de réponse est évalué à ce stade à 10 minutes en moyenne, avec des variations selon les vagues d'enquête et selon la situation des enquêtés.

Des premiers résultats seront produits en 2016 sous forme de *Dares Analyses*. Les thèmes abordés porteront sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires, les déterminants de l'entrée en dispositif, les conditions de vie des bénéficiaires, le premier emploi après le contrat aidé. Par ailleurs des travaux d'évaluation de l'impact du passage en contrat unique d'insertion ou en emploi d'avenir donneront lieu à des publications dans les documents d'études de la Dares et dans des revues scientifiques ainsi qu'à des présentations dans des colloques.

Le fichier documenté de l'enquête sera mis ultérieurement à la disposition des chercheurs intéressés.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête, y compris s'agissant des réinterrogations.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

¹ Les jeunes en emplois d'avenir « professeur » ne seront pas concernés par l'enquête, compte tenu de la spécificité du dispositif.